

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



La vallée du Nohain par Auguste Muri (aquarelle, 1881)

CHÂTELLENIE DE BILLY

SEMBREVES ET MOULOT

(OISY ET CLAMECY)



Sembrèves (Oisy, 58), la papeterie sur le Sauzay

Le fief de Sembrèves, de la paroisse d'Oisy, châ. de Billy, était associé à celui de Moulot (qui relevait quant à lui de Clamecy), et à la terre de la Breuille à Lainsecq – **voir cette notice** – pourtant assez éloignée.

Il y aurait eu un château à Sembrèves, détruit au XVIIème siècle.

Le premier seigneur connu est Olivier de Champfremeux, sgr de la Breuille, avec son frère Adrien (1523)¹.

Paul de Longueville - qui reste à relier de façon sûre à la famille de ce nom - fait hommage en 1575, mais on n'a pu établir le lien avec les Champfremeux.

En 1603, la terre fut saisie sur la veuve et les enfants de Jean de La Bussière, sgr du Vaudoisy, qui en étaient sans doute co-seigneurs par héritage de Nicole ou Madeleine de Champfremeux.

Au tout début du XVIIème siècle, Sembrèves est adjudgé, dans des conditions qui restent à préciser, mais qui sont sans doute liées aux conflits religieux car les Longueville étaient huguenots, à Raymond de Gentil – déjà rencontré à Druyes (Le Boulay – **voir cette notice** -) et à la Breuille. Ses descendants : Boulé, puis La Bussière, conserveront ces terres jusqu'après la Révolution.

Une papeterie établie au moulin de Sembrèves est mentionnée au milieu du XVIIème siècle, mais elle était sans doute bien antérieure. Il semble que l'utilisation principale du cours d'eau étant le flottage du bois, le papier produit était d'une qualité médiocre. Cette petite industrie, qui était affermée par les seigneurs de Sembrèves à des exploitants papetiers, dura jusqu'au début du XIXème siècle (cf. infra, note à ce sujet).

/ N. de CHAMPFREMEUX

d'où :

¹ Un Jehan Champfremeux, bgs de Clamecy au XVème siècle : « *Ce jour, mil IIII cents...trespassa Hon homme Jehan Champfremeux, bourgeois et marchand demurant à Clamecy, qui donna...* »

Famille originaire de Lainsecq, Jean Carrouble, sgr de Chassi, 1407, licencié es lois, sgr des Barres, conseiller du roi, fait hom. au nom de sa femme Marguerite de Champfremeux, pour divers héritages en la chat. de Druyes ; Olivier de Champfremeux, sgr de Charmoy ; Guiot de Champfremeux, sgr de Château-du-Bois ; Olivier et Adrien de Champ-Ferjeux, eysrs, sgr de la Breuille, des Grands et Petits-Ormes, des Grands et Peitit-Mays.....(Lebeuf p 370)

- Adrien, sgr du Mée, La Breuille, Sainpuits ? et de Louise de Champs, dame de la Breuille étant veuve (1575-1577), AD 21 série B, p. 380) d'où Jeanne X 1539, Ythier de La Bussière, oncle de Jean qui suivra...
- Olivier, qui suit

/ Olivier de CHAMPFREMEUX

Sgr de Sembrèves à Oisy et de Moulot, en pie ; sgr de la Breuille

X ?

.....

1/ Nicole ou Madeleine de CHAMPFREMEUX héritière de Sembrèves et Moulot en partie

X **Jean de LA BUSSIERE** (+ avt 1603) Sgr de Vaudoisy – *voir cette notice* - , le Souchet, La Breuille, Les Barres – *voir ces notices* - , Sainpuits, Sembrèves et le Moulot (fils de Philippe, lui-même fils de Jean, et Marie de Jodoigne ; et de Marie de Bongars, dont la mère était Marthe de Champfremeux)



(Sa sœur Jeanne X Ythier de la Bussière, frère de Jean)

d'où :

- Jacques
- Marie
- Claude

1/ Paul de LONGUEVILLE

Sgr de Latrault – tout proche -, la Breuille (parrain en 1557 sous ce nom), Sembrèves et Moulot, en partie (1575)² (peut-être fils de Pierre, sgr de Santigny - lui-même fils d'Etienne, sgr de Santigny et Marguerite de Surienne, de Pisy - et de X 1477, Guillemette de La Forest)

(sa sœur Jeanne mariée à Jacques de La Rivière, fils de Bureau II et Philiberte de Champlemy)

² Marolles, p. 119 : 1575 ? hom. de Paul de Longueville, écuyer, sgr de la Breuille, pour une partie des seigneuries de **Pontchambrière et de Molat** (NDLR : Sembrèves et Moulot...)



En Avalonnais : « d'argent au chevron d'azur »

X **Charlotte de LA FERTE-MEUNG** (fille de Barthélémy et de Fse du Verne)

(X2 Louis de Barnault)

D'où : Claude de LONGUEVILLE

Adjudication de Sembrèves et Moulot en 1603³

1/ Raymond de GENTILS

Sgr du Mayot (Limousin) et de la Breuille (à Sainpuits, acquis avant 1602 de Charlotte de La Ferté-Meung, veuve de Paul de Longueville), sgr des Barres, Moulot (Clamecy) et Sembrèves (Oisy)⁴

X 3 fév 1602, **Marie du DEFFAND** (...-1647) (fille de Loup, sgr du Tremblay, et d'Antoinette de Blécourt, cf. fiche Tremblay à Fontenoy)⁵

³ Marolles, p. 114 : « Décret et arrêt par lequel le Parlement adjuge au seigneur de Chambenoist (NDLR : ? Champfremeux ou Montbenoit ou autre ?), maître d'hôtel du duc de Nevers, les sgrs de la Breuille, les Barres, Sainpuits en partie, **Sembrèves et Moulot**, avec leurs justice, saisies sur Jacques, Marie et Claude de la Bussière, enfants mineurs de feu Jean »

⁴ Selon Née de La Rochelle : « Le **village de Moulot** n'était pas en entier de la paroisse (NDLR : de Clamecy) et de la prévôté ; la partie qui commence au moulin était de la **paroisse d'Oisy et de la justice de Sembrèves**. Raimond de Gentils, écuyer, seigneur de Labbeville (NDLR : La Breuille), qui s'en était rendu adjudicataire par décret de la cour de parlement du 15 jan 1605, fut assigné à la requête de Charles de Gonzague, duc de Nevers, pour se désister de la moitié de ce village. Ayant objecté la mention qui avait été faite de la totalité de son adjudication, dans laquelle toutes ses dépendances de la seigneurie de Sembrèves avaient été détaillées, le duc de Nevers fut débouté par arrêté du parlement du 21 juillet 1612.... »

⁵ Marolles p. 114 : 1625 : dénombrement des **sgrs de Moulot et de Sembrèves**, sur la rivière, devers Clamecy, à cause du château de Clamecy, par **Marie du Deffand**, veuve de Raymond des Gentils, eyr, sgr du Mayot et desdits lieux, demeurant au château de la Breuille, en son nom et ayant la garde de nobles Yrieix, Guillaume, Alexandre, Charlotte, Antoinette, Edmée et Marguerite des Gentils, enfants et héritiers du feu seigneur du Mayo, et par Charles des Gentils, eyr, tant en son nom qu'en celui de Loup des Gentils, eyr, absent, par devant les maître des comptes de Nevers, signé M. du Deffan et armorié d'un écusson « d'azur,



D'où ⁶:

- Antoinette
- Edmée
- Marguerite
- Loup
- Charlotte
- **Yrieix, qui suit**
- Guillaume
- Alexandre

2/ Yrieix de GENTILS (...-a. 1680)

Sgr du Boulay (Druyes) – *voir cette notice* -, où il demeure, des Barres – *id.* - , Sembrèves et le Moulot, maintenu noble en 1669 ; des actes le signalent comme propriétaire du moulin et de **la papeterie de Sembrèves (cf. infra)**

X 1648 à Varzy, **Marie ANDRAS** (*filie de François, sgr de Serre et de Chassy, issu des Andras de Changy (Chevannes) et de Marguerite Guillambert*)



D'où :

- **Jean de GENTILS du BOULAY, sgr de Sembrèves (+1712)** ⁷

au chevron d'or, accompagné de trois roues de même, d'argent, deux en chef et une en pointe, et une épée d'argent, la garde d'or, brochant sur la roue de la pointe » qui est celui de la famille des Gentils.

⁶ Cit. BSSHNY 1926 : « un acte de 1686 permet d'établir que Raymond de Gentils, seigneur du Boulay, marié à Marie du Deffand, eut au moins six enfants : Edmée, Marguerite, Loup, Charlotte, Yries et Alexandre. Edmée et Marguerite étaient dames de La Breuille, en partie des Barres, de la Forêt-Dardeau, de Caroble et autres lieux, elles résidaient à Sainpuits. Edmée, Marguerite, Loup et Charlotte n'eurent pas de descendant. Yrieix eut au moins deux fils : François, chvr, qui devint sgr de Sembrèves, et Edme-Jean, chvr, sgr du Boulay en 1686. Alexandre, chvr, sgr de la Forêt, eut un fils : Alexandre Yrieix, chvr, sgr de la Cour rouge, paroisse de Vieux Champagne, au pays de Brie.....

⁷ « Le 22 août 1712, avait eu lieu en l'église d'Oisy l'inhumation de **Jean de Gentil du Boulay, écuyer, seigneur de Sembrèves**, demeurant audit Sembrèves, âgé de cinquante-sept ans, en présence de demoiselles Marie et Élisabeth de Gentil, ses nièces, de Louis d'Assigny, écuyer, seigneur de Las, de Pierre Boule, écuyer, seigneur de Varigny. Pierre Boule, écuyer, épousa en 1713, Marie de Gentil, fille d'Edme, seigneur de Sembrèves. Leur fille Edmée épousa en 1747 Nicolas François de La Bussière. »

- **François, qui suit**
- *Antoinette X Jean de Tespes, sgr de Varigny*

3/ François (Edme) de GENTILS

Sgr de La Forêt des Chaumes, du Boulay, **Sembrèves, Moulot**, Bretignelles et Blin

X 2 juill 1687 à Lain, **Marie-Charlotte d'ASSIGNY** (1663-1723) (*filie d'Antoine, sgr de Lain – voir cette notice* -, et de Marie-Marguerite de Tournemire, dame de Villemandor)



4/ Marie-Françoise GENTILS (8 nov 1688 à Druyes, Le Boulay – 19 fév 1721 à Druyes)

X 20 nov 1713, Auxerre, **Pierre BOULE**, eyr, sgr de Marcy en Pie, près Varzy, famille originaire de Varzy (*filie de Pierre, sgr de Marcy, Com. des Guerres et Françoise Joumier, de Clamecy*)

D'où :

- *Pierre, sgr du Boulay 1774, sp*
- **Edmée, qui suit**

5/ Edmée BOULE « de SEMBREVES » (12 fév 1721 à Druyes, le Boulay – 8 fév 1791 à Clamecy)

Dame de Sembrèves, de La Borde, du Mazure, de Moulot, du Colombier, du Chat, de La Forêt-d'Ardant, du Boulay et des Rameaux...*et sans doute des Barres*

X 9 jan 1747 à Coulangeron, François **Nicolas de LA BUSSIERE**, sgr de La Borde et Angeliens – *voir cette notice* - (1706 à Dampierre – 1771 à Leugny) (*filis de François et Marie-Louise de Vathaire*)



D'où :

- *Edme-Pierre, sp*
 - **Catherine**
 - *Edme-Germain, sa*
 - **Jean-Jacques**
-

- François-Marie, sa

6/ Catherine de LA BUSSIÈRE-SEMBREVES (30 mai 1749, Clamecy – 24 mai 1817, Paris)⁸

X 12 sept 1768, Leugny, **Henry de LA BUSSIÈRE⁹** (5 mars 1745, Billy – 15 mars 1794, Paris, guillotiné), Sgr de la Motte-Billy – *voir cette notice* -, Lieutenant au Rgt de Lyonnais, (*fils de Joseph et Marie-Madeleine de la Ferté-Meung, X2 Edme de Longueville, sgr de Champmoreau, Crain et Maison-Blanche – voir cette notice -*)

D'où not. :

- Marie-Madeleine de La Bussière, dame de Sembrèves X 1804, à Ouagne, Jean de Charry, d'où post.

⁸ née le 30 mai 1749 à CLAMECY, baptisée le 30 mai 1749 à CLAMECY, décédée le 24 mai 1817 à PARIS (11^e arrondissement), mère d'émigrés : voir le dossier ADN 1 Q 1328 ; son patrimoine et celui de son mari, tombé sous le glaive de la loi se compose d'une maison à Clamecy, de terres à Billy et La Motte, d'un moulin audit La Motte, d'une maison et réserve au même lieu et **d'un moulin et d'une papeterie à Sembrèves** ; est incarcérée en novembre 1793, la commune s'empare d'une partie de sa maison pour y établir une bibliothèque ; passe acte à Paris le 30 juin 1792 (ET/XX)

⁹ écuyer, né le 4 mars 1745 à BILLY SUR OISY, baptisé le 4 mars 1745 à BILLY SUR OISY, décédé le 15 mars 1794 (25 VT AN II) à PARIS (place de la Révolution), passe procuration à Paris le 30 juin 1792 (AN/MC/ET/XX) ; condamné à mort (AN/W337.599) ; déclaration de succession au bureau de Clamecy le 6 germinal an V : corps de bien à la Motte, commune de Billy et moitié de maison à Clamecy (ADN 3 Q 7/304) ; guillotiné

Papeterie de Sembrèves :



(Cliché cadastral communiqué par A. Boucher-Baudard)

On lit dans la statistique de l'arrondissement de Clamecy publiée par Delamarre, sous-préfet en 1832 :

Une autre papeterie, celle établie à Sembrèves, commune d'Oisy, quoique beaucoup moins importante fait vivre plusieurs familles ».

Et, à la page 93 de son ouvrage, le sous-préfet indique à l'article concernant la commune d'Oisy, qu'elle compte huit cent trois habitants, que la garde nationale y est forte de cent vingt hommes et que la rivière de Sauzay traverse l'extrémité sud de cette commune et y fait mouvoir une papeterie dite de Sembrèves.

En 1835, on ne trouve plus trace de cette manufacture qui existait de temps immémorial et semble avoir été remplacée par un moulin à moudre le blé, dit Moulin Savard. On oublia la papeterie, mais un refrain cocasse que chantaient les Clamecycois, allant à la cueillette des champignons sur la chaume de Fertiaux, perpétua dans le dernier quart du XIX^e siècle, le souvenir des papetiers.

Dans le minutier des notaires clamecycois, conservé aux Archives départementales de la Nièvre, le hasard a permis de retrouver plusieurs actes se rapportant à cette papeterie et donné la possibilité de suivre, avec hélas ! de nombreuses lacunes, les péripéties de son existence, non pas depuis sa naissance, mais de 1661 à sa disparition (1835).

En 1661, le 7 mai, on trouve une tractation relative à une pièce de pré « assise en la justice de Sembrèves, lieu-dit la Boulotte, tenant du chemin de Sembrèves à la papeterie dudit lieu ». Le 4 août 1662, par-devant maître Eugin Boutheron, tabellion à Moulot, hameau de Clamecy, cher à mon oncle Benjamin, un acte concernant un marché de réparations est passé. Par cet acte, André Loiseau maître papetier demeurant à la papeterie de Sembrèves et François Lemoine, maçon, demeurant à Moulot, s'obligent corps et biens envers **Messire Yriex de**

Gentil, écuyer, seigneur des Barres, Moulot et autres lieux, de faire raccommo-der en la papeterie de Sembrèves, appartenant audit seigneur.....

.....L'exploitation du moulin à papier par Alexandre Mousseron et sa belle-mère fut éphémère. Le 5 mai 1669, **dame Marie Andras**, munie de la procuration de son époux, messire Yriex de Gentil, écuyer, seigneur des Barres, Sembrèves, Moulot, seigneur du Boulay, paroisse de Druyes, y demeurant, accense pour trois années à commencer du 1^{er} mai, la papeterie, prés et terres de Sembrèves, en l'étude du tabellion de Moulot, à Benoît Vacherias, papetier, demeurant à Sembrèves aux mêmes conditions qu'elle l'avait été précédemment.

.....Un nouveau bail est passé à Druyes-les-Belles-Fontaines en l'étude de maître Rameau, le 25 novembre 1677 - une copie de cet acte est conservée dans les dossiers de 1687, du notaire de Moulot - entre **François de Gentil** ayant pouvoir spécial de son père Yriex et Aubin Belin, meunier, demeurant au moulin à farine de Latraut, paroisse de Breugnon, situé à quelques centaines de mètres de Sembrèves. La description de la papeterie est conforme à celles inscrites dans les baux antérieurs, la durée de l'accense est de six années,

.....Le 25 juillet 1719, un bail à ferme est consenti pour neuf ans par devant Pourcher et Renard, notaires à Clamecy par **Pierre Boulé écuyer, époux de Marie de Gentil**, seigneur par son mariage du Boulay, Sembrèves et autres lieux demeurant ordinairement au Boulay, paroisse de Druyes, à Jacques Lécuyer et Barthélémy, papetiers demeurant à Lazenay-en-Berry, d'un corps de logis à Sembrèves où se trouve une papeterie, laquelle est décrite à l'accoutumée, avec jardin et petit verger, grange et le demi-arpent de terre y attenant et le pré qui s'étend derrière la papeterie. Le prix de l'accense est alors de 200 livres. Le 29 novembre 1719, procès-verbal est dressé contre Jacques Lécuyer, papetier, - il n'est plus question de Barthélemy - au moulin à papier de Sembrèves « sur ce qu'il faisait et façonnait journallement du papier en sa fabrique, sans en avoir préalablement fait la déclaration » par les commis des aides de l'élection de Clamecy, Dominique Bongard et Claude Duples⁽¹³⁾.

.....En 1753, le vingt-septième jour de mai, en l'église d'Oisy, on baptise Nicolas Béthenon, fils d'Edme, papetier, et de Marie Guérard ou Guéron, « mariés ensemble » et habitant cette paroisse. Le parrain de l'enfant est messire Nicolas de Villenaut, écuyer, seigneur du Colombier, de la paroisse d'Étais, et la marraine **Catherine de La Bussière**, fille de Nicolas, seigneur de Sembrèves, y demeurant. Le 10 août 1754, Edme Béthenon a un fils, François, qui décède le 24 novembre 1757 ; le père avait précédé l'enfant dans la tombe. L'inhumation de l'enfant se fit dans l'église. Y assistaient Claude Guai ou Leguay, papetier, François Siméon, bourgeois, et autres parents et amis. Le 12 janvier 1758, Claude Léquai, garçon papetier et Jeanne Bige tiennent sur les fonts baptismaux, Jeanne, fille de Jacques Chappe, meunier, demeurant à Sembrèves, et d'Anne Guillemot, née de la veille.

....Le 5 avril 1790, en l'étude de maître Millelot-Delisme, notaire royal aux bailliages et sièges présidiaux des villes de Saint-Pierre-le-Moûtier et d'Auxerre, résidant à Clamecy, messire **Henri de La Bussière**, chevalier, seigneur de Sembrèves, paroisse d'Oisy et du lieu de la Motte, demeurant à Clamecy, afferme et amodie pour neuf années continuelles et consécutives ayant commencé le 1^{er} mars 1789 - l'essai a duré un an et a été concluant - à André Androt, maître papetier demeurant en la papeterie de Sembrèves et à dame Anne Rodier, son épouse, la susdite papeterie, consistant en deux moulins

.....Durant la Révolution, la petite manufacture avec de nombreuses difficultés continue à vivre. Le papetier André Androt exploite la papeterie au nom de la Nation, car les biens des La Bussière sont sous séquestre. **Henri de La Bussière La Motte, qui a conspiré contre la République, est guillotiné en l'an II, sa**

femme et cousine, réelle propriétaire de la papeterie - c'est une descendante des Gentil - Catherine de La Bussière est incarcérée à Clamecy. Le pays a besoin que toutes ses usines tournent et les ministres de la République s'efforcent d'encourager leur activité. Le 1^{er} floréal de l'an II, les administrateurs du district de Clamecy écrivent à la Commission des subsistances et des approvisionnements de la République. En réponse à la lettre du 21 germinal : « La seule papeterie qui existe dans l'étendue de notre district appartient à la famille de La Bussière, qui a été au nombre des quinze contre-révolutionnaires de Clamecy, qui ont été guillotins dernièrement. Elle ne fait pas de beau papier, parce qu'elle est située sur une rivière où il coule souvent du bois, ce qui corrompt l'eau et empêche conséquemment de fournir un beau papier ; elle est susceptible néanmoins d'augmentation et d'accroissement, lorsqu'elle appartiendra définitivement à la République. On pourra y faire des épurations.

Les administrateurs du district de Clamecy, considérant que le mauvais état de la papeterie de Sembrèves la rendait depuis longtemps inutile à ce genre de travail, que La Bussière lui-même l'avait si bien reconnu qu'il avait chargé les citoyens Lenoir, Monsinjon et Cliquet de confectionner les ouvrages propres à la mettre en activité, que dans le temps où l'administration fut instruite de sa condamnation, ces travaux étaient déjà avancés et qu'il n'était plus possible de les faire faire par adjudication...

...En l'an IX, après maintes difficultés, Mme **Catherine de La Bussière**, qui fut libérée après thermidor, et qui a deux fils émigrés, reprend possession de ses biens - Sembrèves est une possession personnelle - tout d'abord comme fermière de la Nation, puis en toute propriété. Pendant un certain temps, on n'entend plus parler de la papeterie de Sembrèves que, sans doute lassée par les frais incessants causés par les réparations, Mme de La Bussière a fait transformer - sans autorisation, dira-t-on plus tard - en moulin à fouler les draps. Les registres d'état-civil d'Oisy conservent le souvenir de Jacques Boutheron, foulonnier, demeurant à la papeterie de Sembrèves qui, le sixième jour de messidor de l'an XII, déclare la naissance de sa fille Françoise, née à la papeterie.

.....Le 28 juin 1821, Letixier, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Nord, résidant à La Charité-sur-Loire, adresse à l'ingénieur en chef du département de la Nièvre un rapport motivé, concluant avec de nombreux attendus d'ordre technique à l'approbation du retour de l'ancienne papeterie de Sembrèves à sa vocation primitive. L'ingénieur ordinaire avait pris avis des maires d'Oisy, de Clamecy, de Tannay et Nevers. Aucun de ceux-ci ne s'était opposé à la sollicitation de Hageau, bien au contraire, et l'ingénieur Letixier ajoute : « que les usines existent depuis un temps immémorial, qu'elles ne nuisent ni aux propriétés riveraines, ni à l'usine supérieure, dont le propriétaire n'eût pas manqué de se plaindre dans le cas contraire, que la papeterie de Sembrèves ayant été transformée en foulon pendant la Révolution sans autorisation préalable, on ne peut empêcher monsieur Hageau de rendre cette usine à sa première destination qui sera d'une grande utilité... ». L'ingénieur en chef, tout bien examiné, approuve le 24 juillet 1821.

Amable Hageau n'est point inconnu en Nivernais. C'est un ancien ingénieur du canal du Nivernais, en résidence à Baye, commune de Bazolles, tout près de La Collancelle. En l'an vu, il est muté à la résidence de Clamecy, aux appointements annuels de 600 livres, « jusqu'au moment où les travaux du canal seraient remis en activité ».

Il avait pu acquérir en 1810 une partie des biens que les La Bussière possédaient à Sembrèves, en toute connaissance de cause ; car, il avait été nommé le 3 floréal de l'an X, architecte expert pour les réparations des bâtiments ruraux qui se trouvent sous séquestre de la succession de Longueville.

Mme de Longueville, née Marie-Madeleine de La Ferté-Meun, avait en premières noces, épousé Joseph de La Bussière de La Motte, et était la mère de Marie-Madeleine de La Bussière, épouse de Charry-Tannay et de Henry de La Bussière, mari de sa cousine Catherine de La Bussière-Sembrèves.

Les héritiers de Mme de Longueville qui résidait au Ouagne, lieu très proche de Sembrèves, sont Mme de Charry et les enfants de Mme Vve Henry de La Bussière, née La Bussière-Sembrèves.
